



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Présents : S. CREVOISIER, A. DEJEUX, S. HORY, E. MICHAUD, V. MOMET, P. TACHE, S. VUGRIC.

Absent excusé : A. FORAY

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

QUORUM : 5. Le quorum est atteint.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 septembre 2023.

Après lecture du procès-verbal, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

2 – Demande Fonds de Concours 2023 à la CCVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le versement du Fonds de Concours 2023 auprès de la CCVA à hauteur de 5 894 euros. En effet, les dépenses d'investissement sur l'année 2023 suffisent à justifier cette demande. Elles s'élèvent à plus de 11 787 euros HT, après déduction des subventions perçues.

Nous pourrions reporter les dépenses pour la réfection de la toiture de l'église (17 270,50 euros HT, toutes subventions déduites) pour le fonds de concours 2024.

3 - Délibération sur l'autorisation donnée au maire pour réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2024.

Préalablement au vote du Budget Primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, hors chapitre 16 (Remboursement d'emprunts), pour les montants suivants :

	Montant du Budget 2023	Ouverture des crédits
Chapitre 20	0 €	
Chapitre 21	63 075 €	

Chapitre 23	0 €	
Solde d'investissement reporté de 2022	0 €	
TOTAL	63 075 €	15 768.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les mandatements des dépenses d'investissement dans la limite de 15 768.75 euros avant le vote du Budget Primitif 2024.

4 – Informations et questions diverses.

Rien à signaler.

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,
Alain DEJEUX.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth MICHAUD.

